





ALA ROCHELLE, chez P. MESNIER, Impr. du Roy 1752.

# M É M O I R E,

POUR le Corps de Ville de la Rochelle, sur la fabrication & le commerce des Eaux-de-vie de Sirops, connuës dans nos Isles, sous le nom de Taffia & Guildives.

**L**A faisie qu'a fait faire l'Hôtel-de-Ville de la Rochelle, de deux parties de Guildives, venuës de St. Domingue, & les Mémoires qu'il a présentés à ce sujet au Conseil, font au jourd'hui la matière d'une des plus importantes délibérations de l'État. Sacrifiera-ton les Vignobles de France à une plus grande opulence des habitans de nos Colonies? Augmentera-ton les sources des Eaux-de-vie, déjà si abondantes en Europe, & pour quelque revenu de plus à procurer aux Colons de nos Isles, leur permettra-t'on d'avilir le prix d'une denrée qui fait une des principales ressources de l'État, & de porter l'abondance dans des lieux où la France trouvoit auparavant des débouchés considérables? Voilà la question soumise à la décision du Conseil, & sur laquelle, on ose le dire, les nations rivales de notre commerce, portent des yeux aussi attentifs, que les Français même: ou plutôt voilà ce qui n'eut jamais été mis en question, si des gens qui se plaisent à mettre tout en problême, n'avoient jetté à dessein des nuages sur des vérités si simples & si évidentes.

D'abord on trouve une loi respectable, \* portée après trois ans d'examen & de délibération, sur les vœux & les suffrages de tout le Royaume, qui proscriit la fabrication & le commerce des Guildives: mais ce n'est là qu'un foible obstacle pour ceux que l'autorité n'a pas accoutumé de soumettre; il leur faut des raisons prises du tems & des circonstances bien ou mal entendues, & comme si les interêts de l'État n'avoient aucun principe fixe, il faut ramener les choses au point où elles étoient avant même que la loi existât. A la bonne heure, quand on a la vérité pour soi, on ne craint ni la discussion,

ni les détails ; & c'est par cette discussion même, dont toute la France va être témoin, qu'on espère de triompher de leurs résistances.

L'Hôtel-de-Ville a traité dans ses Mémoires, ces trois points principaux.

1°. *Convient-il d'interdire la fabrication des Guildives dans nos Isles de l'Amérique ?*

2°. *Si on n'interdit pas cette fabrication dans nos Colonies, ne doit-on pas du moins en défendre le transport dans notre Amérique septentrionale ?*

3°. *Ne doit-on pas également en prohiber l'introduction dans les ports de France, même sous prétexte de les porter en Guinée, ou chez l'Etranger ?*

La première question semble dépendre uniquement de ce point. Manque-t'on d'Eau-de-vie en France pour la consommation du Royaume & de l'Etranger ? si cela est, il faut en multiplier les sources : C'est augmenter notre richesse que de tirer de nos possessions de nouveaux moyens de rendre l'Etranger tributaire de l'Etat ; mais si nous avons assés d'Eau-de-vie pour toutes les consommations, si nous remplissons tous les débouchés & beaucoup au-delà, si en fabriquant de nouvelles Eaux-de-vie à l'Amérique, nous diminuons la valeur des autres, si en doublant la quantité nous n'augmentons point les produits, alors l'Etat ne gagne rien ; & il ne reste plus à sçavoir que ceci, qui des deux, ou de la Métropole, ou de la Colonie, doit être préférée pour cette fabrication & ce Commerce.

Quand tout seroit égal ici entre la France & nos Isles, y auroit-il à balancer sur le choix ? Mais il s'en faut bien qu'il n'y ait entre les Colonies & nous égalité d'intérêts & d'avantages. C'est avec une matière inutile & superflue, qui n'intéresse en rien son revenu, laquelle souvent il jette ou fait boire à ses bestiaux, que l'Habitant de l'Amérique fabrique sa Guildive ; en France c'est le produit unique & forcé de nos fonds, ce sont les fruits de nos terres, c'est le revenu, c'est la substance du possesseur qu'il met en Eaux-de-vie. Un Français qui fait 100 barriques d'Eaux-de-vie, & qui les vend année commune 8000 livres, en a dépensé 6000, pour la culture, pour les frais de recolte, futailles, bois, cercles &c. Il a donc à lui 2000 livres pour tout revenu ; l'Américain qui fait 100 barriques de Guildives, a déjà tiré, de son fond 400 milliers de sucre, qui à 25 livres, font 100 mil livres de produit, & il touche encore 7000 livres au-delà, par la vente de ses Guildives : ce qui fait 107 mil livres. Qu'au lieu de fabriquer de l'Eau-de-vie l'insulaire vende ses sirops, il aura 2 à 3000 livres de moins : ainsi son revenu ne sera que de 104 à 105 mil livres ; voilà donc à quoi se réduit tout l'objet ; l'Américain aura-t'il 107 mil livres de revenu, ou n'en aura-t'il que 105. qu'on fasse au Français la plus légère réduction, on le ruine, en est-il de même de l'Insulaire, & peut-il se plaindre de la grandeur du sacrifice ?

Dévelopons le parallèle, & comparons les avantages que l'Etat retire de ces deux fabrications. En France des millions d'hommes vivent de la culture & du produit des vignes ; des pays immenses se peuplent de labou-

reurs qui sans le vignoble tomberoient à la charge de l'Etat. Le Roi tire des revenus immenses des Eaux-de-vies, & des peuples des vignobles ; dans nos Isles la Guildive n'est qu'un superflu de 2000 habitans déjà riches, superflu qui se trouve après une recolte déjà faite, qui n'oblige à aucuns travaux de plus, qui n'augmente pas l'Etat d'un seul homme, qui ne donne rien & ne donnera jamais rien au Royaume, & qui par malheur ne pourra que lui nuire.

Supposons, & assurément ce n'est pas trop dire, qu'il se fabrique en France, année commune, 600 mille barriques d'Eau-de-vie ; il faut pour les produire 900 mille arpens de vignes, qui occupent toute l'année plus de 200 mille laboureurs, tous hommes faits, ( car cette culture est pénible, ) & presque tous pères de familles, plus de 30 mille ouvriers de toute espèce, sans compter un million d'hommes & de femmes qui viennent aider à faire la recolte, & que l'on occupe pendant près d'un mois, les voitures par terre, la navigation de la mer & des rivières &c. Voilà pour l'Eau-de-vie seule.

Mais ce n'est pas tout ; l'Eau-de-vie en soutenant les cultures par l'argent comptant & la facilité du débit, & ce qui est décisif, en assurant aux cultivateurs une dernière source pour le débouché de leurs Vins, devient l'occasion & presque la seule cause de toutes les plantations des vignes. Car qui seroit assez insensé, surtout dans les provinces où les Vins n'ont pas une grande réputation, de cultiver des vignes dont le Vin sujet à se gâter, ou excédant la consommation lui tomberoit en pure perte ? Par-là le vignoble se soutient sans danger pour le propriétaire, & par une conséquence nécessaire, le peuple consomme de plus en plus. Il faut donc à présent sextupler tous les calculs qu'on vient de faire pour l'Eau-de-vie seule. Car il est certain que sans la ressource de l'Eau-de-vie, on ne planteroit presque plus, & alors cette prodigieuse consommation de Vin que fait le peuple, n'auroit plus lieu. Qu'on joigne à tout cela, les cultures des terres qui restent, & tous les travaux accessoiress qu'occasionne à d'autres hommes, leur habitation dans des pays où sans les vignes il n'y auroit presque pas un seul habitant.

On peut juger par l'Aunis de l'Etat des autres provinces : quoique ce pays n'ait que 7 lieües de long sur quatre de large, & qu'il y en ait un tiers en marais, on y voit deux villes considérables, plus de 80 bourgs, dont quelques-uns valent de petites villes, 150 villages, plus de 200 hameaux & écarts, & au moins quinze mille familles de laboureurs &c. ; qu'on en ôte le vignoble, 200 charruës vont en faire toute la culture.

Mais peut-être n'est-ce que deux ou trois petits cantons du Royaume que cette fabrication intéresse, & leur avantage particulier peut bien être balancé par le bénéfice quireviendra à l'Etat de la fabrication des Guildives. Quelle erreur ! c'est tout le vignoble de France qui fait de l'Eau-de-vie : c'est la Provence, le Languedoc, la Guyenne, toute la contrée de Bayonne, la Gascogne, la Saintonge, l'Angoumois, le Poitou, l'Aunis, les Isles infini-

ment fertiles de Ré & d'Oleron, le Comté Nantois, la Touraine, l'Anjou, le Blaisois, l'Orleanois &c. ; c'est-à-dire au moins le quart du Royaume.

Comparons à cette immense exploitation la Fabrication toute simple & toute unie des Guildives : Pour faire aux Isles six cent mille ariques d'Eau-de-vie, au cas qu'on en eût la matière, six mille Nègres bouilleurs suffisent, il ne faut pas un homme de plus ?

L'État se doit donc à lui-même, de conserver des possessions si précieuses, & s'il ne peut les conserver sans qu'il en coûte aux Colonies le sacrifice du mince produit des Guildives, doit-il balancer à l'exiger ?

On objecte à ceci, » que l'habitant des Isles doit tirer tout le parti possible » de son patrimoine, qu'on ne peut pas le priver d'une partie de sa récolte ; » qu'un chacun doit vivre de ce que lui fournit son champ.

Mais oublie-t-on que les Colonies sont à l'égard de la Métropole dans un état de prohibition, qu'elles n'ont & ne peuvent jamais avoir la liberté de faire des choses qui nuisent à l'État qui les a formées ; que si quelque portion de leur culture ou de leur commerce, si quelqu'un de leurs établissemens porte du préjudice à la Métropole, elles doivent sur le champ en être privées : eh ! si l'Américain peut tirer tout le parti possible de son patrimoine, on fera des bleds en Canada & à la Louisiane, assés pour en fournir toutes nos possessions de l'Amérique ; on fera au Mississipi des vins, & par conséquent de l'Eau-de-vie : n'est-ce pas là renverser tous les principes de Gouvernement ?

Mais, dans la France même, laisse-t-on à cet égard toute liberté aux propriétaires des fonds ? Sans parler des cultures défendues, comme celle du Tabac, il n'est pas permis de tirer tout ce qu'on peut de celles même qu'on nous laisse libres : Le propriétaire des Ruches ne peut pas faire d'Eau-de-vie de miel ; le possesseur d'un vignoble ne peut pas tirer d'Eau-de-vie de ses marcs de raisins, de ses lies & baissières : Ainsi en France, même on n'a pas toute liberté ; on ne peut pas tirer tout le parti possible de son patrimoine, & le bien de l'État exige qu'on *laisse perdre une partie de sa récolte* : Car le marc de raisin & les lies sont ici à la lettre pour le Cultivateur français, ce qu'est le Sirop pour le Sucrier de l'Amérique ; c'est un revenu ajouté à un revenu : c'est un nouveau moyen d'augmenter le produit du fond ; cependant le Gouvernement nous l'interdit.

Quelles étoient les vûes du Roy dans cette sage Déclaration de 1713, que les introducteurs des Guildives osent rejeter sans examen ? C'étoit de sacrifier tout au commerce important des Eaux-de-vie de vin, qui se fait tant au dedans qu'au dehors du Royaume ; il croyoit qu'une partie du bien des Français même, devoit céder à cet intérêt dominant : Il proscriit en conséquence les Eaux-de-vie de miel, des marcs de raisins, lies, baissières, des Sirops dont ses propres sujets se trouvoient surchargés par les opérations des raffinages.

» On prétend que nos Isles peuvent n'être pas comprises dans la prohibi-  
 » tion, parce qu'elles n'y sont pas expressement dénommées; mais si cela  
 est, la déclaration manquoit son objet, & tandis qu'elle sacrifioit en France  
 une petite portion de Sirops, au commerce important des Eaux-de-vie de vin,  
 elle laissoit dans les Colonies une source intarissable de ces Eaux-de-vie mê-  
 me qu'elle vouloit défendre, & par là elle ruinoit également le commerce  
 des Eaux-de-vie du Royaume: C'est-à-dire, qu'elle ne faisoit du mal qu'à la  
 France, & qu'elle le faisoit même en pure perte: Une pareille méprise ne  
 s'accorde guère avec les vûes sages & profondes qui regnent dans toute cet-  
 te déclaration, & il y auroit bien de l'indécence à l'imaginer.

Aussi a-t'elle compris très clairement dans la défense, nos possessions de  
 l'Amérique; que très expresses inhibitions & défenses, dit cette Ordonnance,  
 » soient faites, comme nous les faisons par ces présentes, à toutes person-  
 » nes de quelque qualité & condition qu'elles soient, de fabriquer aucu-  
 » nes Eaux-de-vie des Sirops . . . . & d'en faire aucun commerce dans tou-  
 » te l'étendue de notre Royaume, Pays, Terres & Seigneuries de notre obéis-  
 » sance: Le texte est clair, les Français de la Martinique, St. Domingue &c.  
 sont sujets du Roy, & ils habitent sûrement des Pays & Terres de l'obéissance  
 de Sa Majesté.

On n'insiste, à la vérité, que foiblement sur cette objection, mais on tâ-  
 che d'é luder la force de la loi, en disant » que l'État a pû par tolérance ex-  
 cepter de la disposition de l'Ordonnance, les Colons de nos Isles.

Mais les tolérances ne supposent que de petits abus; quand les abus de-  
 viennent excessifs, ils sont de vraies prévarications: l'État s'en rend com-  
 plice s'il ne les arrête. Quelques barriques de Guildives fabriquées dans nos  
 Isles, sans suite & sans vûes de commerce, ont pû ne pas mériter l'attention  
 du Gouvernement, mais la fabrication de cent, de deux cent mille barriques  
 de Guildives (car ceci n'aura plus de bornes par l'augmentation continuel-  
 le des sucreries) de tels excès ne sont plus du ressort de la tolérance.

En 1713. les Colonies n'étoient pas à beaucoup près si riches qu'aujourd'-  
 d'hui: le Roy vouloit leur agrandissement & il y travailloit avec toute  
 l'efficacité possible: On en peut juger par ce grand nombre d'Arrêts, d'Or-  
 donnances, de Règlements rendus auparavant, en faveur des Colonies: Ce-  
 pendant Sa Majesté ne crut point que la fabrication des Guildives fut pour  
 les Isles une ressource assés précieuse pour devoir la leur conserver. Nos Né-  
 gocians sans doute pensent mieux aujourd'hui, ils ont des lumières plus  
 sûres, des desseins plus grands & plus sages, ils entendent mieux les inté-  
 rêts de l'État & le Gouvernement des Colonies; quelle hardiesse! pour ne  
 rien dire de plus.

» Mais à quoi bon, dit-t'on, défendre la fabrication des Guildives dans  
 » nos Isles? les sirops qui sortent des sucres, ou les sucres bruts chargés  
 » de leurs sirops passeront chez l'Etranger, & la quantité des sirops étant

» toujours la même, c'est l'Etranger qui fera la Guildive & qui l'introduira à notre détriment, dans les lieux où nous aurions en vûe de faire consumer nos Eaux-de-vie de vin.

La réponse est facile: Avant que nos Isles eussent des raffineries, les sucres bruts passaient en France & chez l'Etranger, où ils se rafinoient, & produisoient une quantité immense de sirops. Malgré cela on n'en faisoit point d'Eau-de-vie, les sirops se consommoient en nature. Il est inconcevable combien les peuples des Colonies Anglaises, ceux de Flandre, d'Hollande, d'Allemagne, de Suède, de Moscovie, de France &c. consomment de ces sirops: Jamais cette consommation n'a diminué, au contraire, & dans les années de disette elle augmente du quadruple: On la éprouvé cette année en Poitou, un seul de nos raffineurs y en a envoyé plus de cent milliers dans moins de six mois. Prenons les choses sur le pied où elles sont aujourd'hui, & au lieu de faire des Guildives dans nos raffineries des Isles, vendons nos sirops aux Anglais, soit en les leur laissant enlever par eux-mêmes dans nos Colonies ( ce qui est déjà un très grand mal ) soit en les leur livrant à l'Isle Royale: Alors ils feront encore infiniment moins de Guildives que nous, & ils les transporteront bien moins abondamment & moins rapidement. Car, 1<sup>o</sup>. il faut des sirops à l'infini pour ces peuplades immenses, mais pauvres, qui occupent le continent anglais de l'Amérique septentrionale, depuis le canal de Baham jusqu'à l'Acadie, ce qui fait plus de cinq cent lieues de terrain. Les Anglais trouveront donc plus d'avantage à y vendre les sirops en nature, qu'à les convertir en Guildives: Et comme l'abondance augmente infailliblement les consommations, celle-ci deviendra toujours plus considérable. 2<sup>o</sup>. les Vaisseaux anglais partant des différens Ports de leurs concessions, pour venir chercher les sirops, ils ne les déposeront pas tous dans le même Port: au retour, ils les disperseront en différens endroits; ce qui rendra encore la fabrication de la Guildive plus lente & plus difficile; & quand enfin ils fabriqueront de la Guildive, elle ne sera pas toute réunie dans un seul Port, les Vaisseaux anglais qui font leur retour en Europe, ne la trouveront pas tout à la fois & à point nommé en si grosses parties qu'ils la trouvent aujourd'hui chés nous.

On n'avoit point en 1713. cette inquiétude sur le sort des sirops, on ne pensoit point à en faire de l'Eau-de-vie, pour empêcher l'Etranger d'en faire & gagner sur lui la main d'œuvre: Car si ce système est vrai, il faut que nous fassions nous-mêmes de l'Eau-de-vie de sirops dans nos raffineries de France, il faut que nous imprimions les cotons blancs qui nous viennent de l'Inde; car aussi bien ils seront toujours imprimés par les Etrangers chés qui ils passent presque tous: Voilà d'étranges principes de commerce!

C'est en vain qu'on objecte » que nous ne sommes pas les seuls qui ayons des plantations de sucre, que d'autres nations partagent cette culture avec nous, d'où on conclut qu'elles feront de la Guildive si nous n'en faisons pas.



Nos Isles fournissent plus de la moitié des sucres que produit l'Amérique : le Portugais occupé de ses mines, en fait peu aujourd'hui, & l'Anglais n'en a pas la moitié tant que nous. Si nous ne fabriquions pas de Guildives, la quantité en diminueroit tout-à-coup au moins d'un tiers & peut-être de beaucoup plus. C'est assés de ce tiers pour faire abondance, pour excéder la consommation ordinaire des Anglais, pour avilir le prix de toutes les Eaux-de-vies d'Europe &c. car si par la soustraction d'une partie de ces Eaux-de-vies, & un peu plus de difficulté à se les procurer, elles deviennent plus chères pour eux, dès-là le prix de la denrée se soutient, & il se rapproche du prix de l'Eau-de-vie de vin, à cause des frais de transport, des coulages d'une longue traversée, de l'affoiblissement de la liqueur &c.

On a objecté encore, » que si l'on prive le raffineur de nos Colonies du  
 » produit des Guildives, on le met hors d'état de vendre son sucre en  
 » concurrence avec celui des raffineries étrangères qui jouissent du bénéfice  
 » de la fabrication des Guildives, parceque dit-on si la fabrication des Guildives est défendue dans les Isles francaises, où l'habitant perdra réellement une partie de son revenu, ou il augmentera le prix du sucre de ce  
 » que la conversion de ses sirops en Guildives lui eût produit : On tire de  
 » là ces deux conséquences, si son revenu est diminué, il se dégoûtera insensiblement d'une culture infructueuse, ou si le prix du sucre augmente  
 » nous perdrons la concurrence pour la vente.

Tout cela porte sur le système évidemment faux, qu'il faut favoriser les raffineries de nos Isles. Ces établissemens ruinent la navigation, le commerce de France, nos raffineries qui tombent de toutes parts sans qu'aucune se relève. Ils produisent cette immense quantité de sirops qu'on est forcé de mettre en Guildives, & les Guildives à leur tour fournies aux étrangers avec une abondance excessive, leur donnent mille moyens de nous nuire & de soutenir leur commerce dans le Nord de l'Amérique, en Guinée &c : Les Guildives occasionnent encore tout le commerce interlope des Anglais, à qui on est obligé de permettre de venir les traiter : Ils enlèvent sous ce prétexte nos sucres, nos indigots &c, & apportent leurs noirs, leurs marchandises, toutes les contrebandes. D'ailleurs les raffineries n'employant que les meilleurs sucres bruts, nous n'avons en France que les rebuts ; ce qui les décrie infiniment chés l'Etranger & nous cause des pertes affreuses : Encore deviennent-ils plus rares de jour en jour, nos Navires ne peuvent se charger, ils demeurent huit à neuf mois à attendre leurs retours, nos matelots périssent, les armemens se consomment, tous les maux, tous les désordres naissent de là. Aussi jamais les Anglais n'ont-ils permis dans leurs Isles de si dangereux établissemens.

Les deux conséquences que l'on tire des propositions précédentes, sont fausses l'une & l'autre ; premierement le sacrifice du mince produit des Guildives ne rendra point la culture des sucres infructueuse & ne dégoû-

tera point le Colon. Il étoit déjà riche quand il ne faisoit que des sucres bruts & qu'il ne les vendoit que 10. livres. Ce prix a presque triplé, secondement quand pour se rédimer de la perte de ces Guildives, il augmenteroit son sucre, nous n'en perdriens pas pour cela la concurrence dans la Vente : Ce n'est pas le prix des Isles qui régle le prix d'Europe, ce sont les marchés d'Amsterdam, de Londres, d'Hambourg, de nos Villes maritimes, qui donnent le ton ; d'ailleurs est-ce la volonté du Colon qui décide du prix des denrées ? N'est-il pas entraîné par les circonstances & par un cours général qu'il est obligé de suivre ? Comment des propositions de cette espèce peuvent-elles échapper à des Négocians ?

Que veulent-ils dire encore par cette concurrence dans la vente avec les autres nations ? Il y a long-tems que la concurrence est décidée en notre faveur. Le Portugais a négligé les sucres depuis que nous l'avons forcé de donner à 30. & 40. livres les sucres qu'il vendoit à toute l'Europe 150. livres, & l'Anglais qui depuis long-tems n'en recueille que pour sa consommation, n'en fait presque aucune exportation chés l'Etranger ; ces Négocians n'ignorent pas ces faits & ils osent les cacher ! Ils osent même en supposer de contraires, & cela sous les yeux des supérieurs à qui ils ne peuvent cacher la vérité sans crime.

Revenons à ce grand principe qu'il ne faut jamais perdre de vuë : Les Colonies sont pour la France & non la France pour les Colonies : Elles doivent consommer notre superflu, enrichir le Royaume du produit de leurs cultures, fournir les matières premières & nous laisser la main d'œuvre, augmenter notre navigation & notre commerce, c'est par là qu'elles sont utiles à l'État ; mais si cet ordre est renversé, si elles prétendent se fournir par elles-mêmes des choses nécessaires à la vie, si quelque partie de leurs productions & de leurs travaux nuit à nos fonds, à nos manufactures, à notre navigation, elles deviennent inutiles & à la fin onéreuses ; & dès là l'État ne peut se dispenser de sacrifier à son intérêt l'avantage, quelque grand qu'il fût, que pourroient retirer les Colonies de ces nouveaux produits qu'elles se procureroient de plus.

Inutilement se flateroit-on de tenir la Balance entre des intérêts si opposés. Dès que les Colonies fournissent de leur crû les mêmes denrées que la Métropole, elles la privent d'une consommation qu'elle a droit de porter chés elle. Et si ces denrées sont abondantes, si on les fait sortir de la Colonie pour les introduire chés l'Etranger, ou dans d'autres Colonies, on avilit nécessairement alors les productions de la Métropole, on ruine ses fonds & son Commerce.

Il ne faut donc pas se laisser surprendre par ce raisonnement. » La Guildive n'a de faveur que pour le pauvre qui n'a pas moyen d'acheter de l'Eau-de-vie de vin : Celle-ci sera toujours préférée à toutes les liqueurs fortes. »

Tout cela est démenti par l'expérience ; on n'augmente point la quantité d'une même espèce de denrée sans en faire baisser la valeur : C'est le pauvre qui fait la plus grande consommation : L'Angleterre, la Hollande, tous les Peuples du Nord préfèrent les Eaux-de-vie de grain, de Genièvre &c. quelque dégoûtantes qu'elles soient, aux Eaux-de-vie de vin, parce qu'ils en ont le double pour le même prix : La quantité de Guildives qu'on débarqua l'année dernière à l'Isle royale y fit tomber à rien l'Eau-de-vie de France, on fut obligé de la donner au dessous du prix coûtant. Aussi depuis plusieurs années non-seulement le prix de nos Eaux-de-vie n'a point augmenté, mais il a toujours considérablement baissé relativement à l'Etat des récoltes & aux dépenses qui ont pour le moins doublé.

Les sentimens qu'on paroît marquer ici pour le pauvre, partent d'une fausse commisération : Une pinte de Guildives se vend sept à huit sols à l'Amérique, celle de vin s'y vendroit quinze à seize. Si c'est le besoin qui fait acheter, cette dernière est-elle trop chère ? Si c'est la crapule & l'ivrognerie, la première n'est-elle pas à trop bas prix ? Les liqueurs fortes bûes par nécessité ou pour se soutenir dans ses travaux ne ruinent pas le pauvre : Il boit de l'Eau-de-vie en France, quoique par les Impôts dont elle est chargée, elle lui coûte bien plus cher qu'à nos Insulaires.

Passons au second objet des Mémoires de l'Hôtel-de-Ville, *le transport des Guildives de nos Isles à Quebec & à l'Isle Royale : Doit-on le défendre, doit-on le permettre ?*

Après ce qui vient d'être dit sur la dépendance où doit être la Colonie vis-à-vis de l'Etat dominant, sur les sacrifices qu'elle lui doit de tout ce qui peut nuire à ses productions & à son Commerce, sur les maux très réels que cause au Royaume cette abondance superflue d'Eau-de-vie de nos Isles, il semble que ceci ne peut guère être mis en question. Car enfin des maximes de Gouvernement aussi essentielles & on l'ose dire aussi inflexibles, ne doivent pas plier à de petites circonstances, de petits arrangemens, de petits intérêts particuliers dont le résultat ne peut produire qu'un avantage médiocre & des inconveniens immenses. Que font les Colonies en portant leurs Guildives à Quebec & à l'Isle Royale, elles prennent sur la consommation de France, elles nous privent de la vente de nos Eaux-de-vie, elles nous en rendent le Commerce infructueux, elles nous causent des pertes : Il faut donc défendre ce transport, cela est évident, sans quoi l'Etat se manque à lui-même, il donne à ses Colonies son propre commerce, il les enrichit à ses dépens, il leur sacrifie ses propres cultures, les travaux du Peuple &c.

Qu'opposent à des choses si claires & si palpables les Négocians qui font le Commerce des Guildives ? » Il y a, disent-ils, une Navigation réglée & nécessaire entre nos Colonies de l'Amérique Septentrionale & celles de l'Amérique Méridionale ; on ne peut trop favoriser les liaisons qu'elles ont entr'elles ; les circulations qu'elles occasionneront tourneront tou-

jours au bénéfice de l'État. Or ces liaisons ne peuvent subsister qu'autant que l'Habitant de la partie Méridionale aura de quoi payer de ses produits les denrées qu'il reçoit de la partie Septentrionale.

De quelles liaisons s'agit-il ici ? Sont-ce des liaisons de secours & de protection ? Aucune de nos Colonies n'est sur ce pié-là. Sont-ce des liaisons de Commerce ? Alors il faut revenir au grand principe de l'avantage de la Métropole : Car à moins de vouloir tout renverser on ne fera jamais admettre que les Colonies puissent mutuellement se fournir les choses dont elles ont besoin, sans le secours & au préjudice de la Métropole. Qu'elles commercent entr'elles, à la bonne heure, des choses que la France ne peut leur porter, comme les Bois, les Merrains, les gouldrons, les Pêches &c. Mais qu'elles tirent de leur propre fond & qu'elles échangent entr'elles, les mêmes espèces de denrées & de marchandises, que leur envoie la France, cela est intolérable & contre tout principe de gouvernement. On vient de le dire ; la Louisiane peut produire tout ce que nous avons en France, dès qu'on en laissera la liberté aux Colons & alors suivant ce principe de liaison de Colonie à Colonie, la Louisiane fera tout le Commerce sans que la France y entre pour rien.

Mais dit-on, on ne donnera pas cette liberté à la Louisiane. Et pourquoi non, si les Colonies peuvent mettre dans le Commerce qui doit les unir les mêmes espèces de denrées qui leur fournit la France ? Car ici il ne s'agit que du plus au moins ; si elles peuvent y mettre l'Eau-de-vie, pourquoi n'y mettoient-elles pas le reste ? L'avantage de la Métropole une fois blessé dans un point, peut l'être dans tous les autres, & quand la règle est abandonnée, il ne reste plus que l'arbitraire dont les hypothèses comme les erreurs peuvent être sans bornes.

Par exemple, avec quel sang froid sacrifie-t'on ici les Cultures du Royaume ! Voilà pour lui deux débouchés considérables, qui ne peuvent qu'augmenter par le voisinage des Anglais, il faut, disent les Négocians-intéressés aux Guildives, il faut les ôter à la France, pour les donner aux Colonies : En conséquence les Navires s'expédient & l'on va débarquer cette année à Quebec 15 à 20000 Barriques de Taffia. Mais la France, mais nos Terres, mais nos établissemens, mais les travaux de tant de milliers de pères de familles, uniquement attachés à la culture des Vignes, leur subsistance, celle de leurs enfans, les impôts qu'ils payent, tout cela n'est rien en comparaison de cette petite portion de revenu de plus qu'il faut précieusement conserver à une centaine de raffineurs des Isles, pour les rendre, & ces Négocians osent le dire, *plus ardens & plus recherchés dans la satisfaction de leurs appetits.* Ce contraste monstrueux n'est pas même apperçû : Tous ces objets, quelques importans qu'ils soient, doivent céder à quelques facilités à quelques commodités de plus que trouveront les Colonies dans les liaisons qu'elles ont entr'elles : Un Navire de Louisbourg remportera par ce

moyen chés lui 4. à 5000 livres de plus, que sans cela il seroit peut-être obligé de recevoir par la voye de France; Quebec & Louisbourg recevront par là six mois plû-tôt une partie de leurs retours, en voilà assés, il n'est point de sacrifice que n'exigent de si puissants motifs!

Que veut-on dire encore par ces circulations qui tourneront toujours au bénéfice de l'Etat? On commence par écarter la France du Commerce d'une Colonie à l'autre, par la priver de la vente de ses denrées & du bénéfice de ses cultures, & pour la consoler de ses maux actuels on lui en offre le remède dans l'avenir, on lui fait voir que tôt ou tard elle s'apercevra qu'un petit nombre d'Habitants de l'Amérique aura augmenté sa fortune de quelque chose de plus. Mais parlons de bonne foi, s'enrichira-t'on moins dans les Colonies quand la France y fournira ses denrées? Les liaisons de Commerce entre les Colonies ne peuvent-elles donc subsister sans que l'Habitant des Isles ait tout juste de quoi payer l'Habitant de l'Amérique Septentrionale? Les liaisons entre la France & la Hollande en sont-elles moins vives, quoique cette République ne puisse payer en entier, ni de son fond, ni de son Commerce direct avec nous, les riches envois que lui fait la France? On n'a pas sans doute oublié les moyens de correspondance qui étoient en usage entre les Colonies avant que nos Isles eussent élevé cette quantité innombrable de Rafineries. 1°. Nos Vaisseaux alloient à Quebec & à l'Isle Royale, de-là aux Isles & des Isles en France, & c'étoit là une navigation très considérable & tout aussi propre à maintenir les liaisons que celle d'aujourd'hui. \* Ce n'étoit pas à la vérité l'Insulaire qui payoit Quebec & l'Isle Royale, c'étoit la France & assurément cela valoit mieux. 2°. Il y avoit outre cela de petits Bâtimens Américains qui alloient de Quebec & Louisbourg à la Martinique ou à St. Domingue, & qui prenoient en retour des Sirops, des Sucres, quelques denrées de France &c. aujourd'hui ils ont le Caffé de plus; & quand il y avoit quelques fonds de reste, ils faisoient ce qu'on fait encore aujourd'hui, on les envoyoit en France, d'où ils passaient ensuite à Quebec & à l'Isle Royale en denrées du Royaume. Cette circulation n'est ni moins vive, ni moins fructueuse, ni moins propre à faire subsister les liaisons: Toutes les correspondances sont aujourd'hui plus faciles que jamais: Tant que le Nord fournira à la partie Méridionale, les liaisons subsisteront dans toute leur étendue, une différente combinaison dans la façon du paiement n'interrompra pas ce Commerce.

Mais si l'Etat ne peut tolérer le transport des Guildives à Quebec & à l'Isle Royale par cette seule raison qu'elles nuisent à la consommation de nos Eaux-de-vie, combien plus doit-il en deffendre le Commerce chez l'Etranger? Déjà l'Angleterre, la Hollande, tout le Nord de l'Europe boit des Eaux-

\* Nos Vaisseaux font encore ce Commerce, mais il a beaucoup diminué depuis que les Guildives ont attiré une si grande quantité de Bâtimens de Quebec & de Louisbourg. C'est toujours le Royaume qui est sacrifié, mais tout cela n'est rien dans le système de ces Négocians.

de-vies de grains , déjà l'Espagne y partage nos consommations , irons nous porter encore chez ces Peuples de nouvelles Eaux-de-vie ?

Qu'on nous permette ici une réflexion qui tient à l'objet du Mémoire. L'Anglais rival de notre Commerce & attentif sur tous nos avantages , a toujours regardé nos Eaux-de-vie comme une des plus grandes ressources de l'État : Aussi n'oublie-t'il rien pour en empêcher la Consommation & chés lui & dans tous les lieux où il porte son Commerce. Ces Bills qu'on a vû tant de fois portés au Parlement d'Angleterre contre les Boissons fortes , & colorés du prétexte de la santé des Peuples , n'ont jamais eû d'autre motif que d'affoiblir ou de faire perdre chés eux le Commerce des Eaux-de-vie de France : Et afin qu'on n'en puisse douter c'est que les Eaux-de-vie de France payent aux entrées un tiers de droits de plus que les autres par la seule raison qu'elles sont de France. Telle est l'idée que les Nations voisines se forment de ce Commerce que quelques Négocians verroient sans peine se perdre & s'anéantir.

Venons au troisiéme article des Mémoires de l'Hôtel de Ville. *Permettra-t'on l'introduction des Guildives dans nos Ports, pour la destination de Guinée ?*

C'est sous ce prétexte qu'on a osé enfreindre la Déclaration du Roi de 1713. à l'ombre du Commerce de Guinée qui ne peut en effet être trop favorisé , on a fait bien des choses illicites sur lesquelles il faut jeter le voile. Que de Guildives ont passé de St. Domingue à Dunkerque , combien y en a-ton envoyé de Nantes & des autres Ports ! On a rougi sans doute , de s'être livré à un Commerce si pernicieux pour l'État , aussi s'est-on efforcé de le justifier par des raisons qui pussent au moins en imposer , si elles ne pouvoient aller jusqu'à convaincre.

Avant d'examiner ces raisons , voyons s'il convient à l'État , de se déterminer si légèrement à renoncer pour jamais à la traite de nos Faux-de-vie en Guinée ; nous disons pour jamais , parceque s'il est d'une nécessité indispensable , d'avoir des Guildives pour Guinée , si la nécessité est réelle , si le Nègre dégoûté de nos Eaux-de-vie refuse de les prendre en paiement , s'il ne veut traiter qu'en échange de Guildives , il faut céder à ses caprices , & renoncer absolument à lui porter aucune Eau-de-vie de Vin. Mais des faits de cette importance , méritent sans doute d'être vérifiés , & on ne doit pas les croire sur la parole seule de quelques Négocians intéressés.

Et si ces faits ne sont pas vrais , si le Nègre traite indifféramment les deux espèces d'Eaux-de-vie , s'il donne même la préférence à celle de Vin , quelle honte pour ces Négocians de les avoir avancés , d'exposer les supérieurs à donner dans l'erreur , & de mettre le Royaume en danger de perdre une branche de Commerce qui mérite assurément d'être conservée ! Entrons dans le détail des motifs qu'ils ont présentés au Ministère.

« La Guildive , ont-ils dit , est devenuë nécessaire à la Côte de Guinée . . . »

« dans plusieurs Cantons de cette Côte ( on ne les nomme point, ) Nos Eaux-  
 « de-vies se traitent depuis quelque tems avec moins d'avantage que ci-de-  
 « vant . . . l'Étranger qui traite avec des Guildives qui lui coûte peu , a le  
 « Nègre à meilleur marché . . . Les assortimens des cargaisons doivent  
 « être faites suivant la fantaisie de ceux pour qui elles sont destinées , le goût  
 « du Nègre changera peut-être . . . mais pendant qu'il sera attaché à la Guil-  
 « dive , il faut en dépendre . . . l'Étranger est déjà supérieur en ce négoc-  
 « ce , puisqu'il donne les Nègres qu'il introduit en Fraude dans nos Co-  
 « lonies à 6. & 700. tandis que nous avons bien de la peine à nous tirer daf-  
 « faire , en les vendant 1000. livres. Un Moyen d'empêcher ces introduc-  
 « tions frauduleuses , c'est de mettre nos Armateurs en état de vendre leurs  
 « Nègres à bon marché . . .

Que des faussetés enchaînées les unes aux autres ! distinguons les deux  
 objets qu'elles présentent. 1<sup>o</sup>. Le goût du Nègre pour la Guildive & son  
 dégoût pour l'Eau-de-vie de Vin. 2<sup>o</sup>. Les causes du bon marché, auquel  
 l'Étranger donne ses Noirs, tandis que nous sommes obligés de les ven-  
 dre si cher.

On s'inscrit en faux contre le premier article : le Nègre n'est point dé-  
 goûté de nos Eaux-de-vies, il ne court point à la Guildive, nos Eaux-  
 de-vies ne se vendent point en Guinée avec désavantage. L'Anglais qui a des  
 Guildives y achète lui-même nos Eaux-de-vies pour les employer à sa  
 traite : les agens de la compagnie Anglaise, au Cap de Corse achèterent,  
 il y deux ans, les cargaisons de deux Navires \* qui avoient pris leurs Eaux-  
 de-vies à la Rochelle : le Navire la Fidèle, du même Port, qui vient de fai-  
 re la traite la plus avantageuse qu'on ait fait depuis la paix, n'avoit à son  
 bord que des Eaux-de-vies de Vin. Si quelquefois nous n'avons pû traiter,  
 c'est par des mal-entendus & des querelles particulières de Vaisseau à Vais-  
 seau : celui qui s'est maintenu dans le lieu de sa traite, a fait retirer l'autre :  
 alors le Nègre forcé d'échanger avec l'Anglais seul, n'a plus eu à choisir,  
 il a bien fallu qu'il prit de la Guildive.

Mais depuis quand tien-t-on ce langage ? Depuis quand la Guildive est-  
 elle devenuë nécessaire en Guinée ? On n'y en a point porté tant que les Eaux-  
 de-vies de France ont été à bas prix, on n'y en portera plus dès qu'elles fe-  
 ront à meilleur marché ; qu'on juge par ce seul trait du zèle de ces Négoc-  
 cians pour le bien de l'État, & de la vérité des faits qu'ils allèguent.

Autre preuve de la bonne foi de ces représentations. On n'a pas osé dire  
 que la Guildive fut nécessaire dans toute la Guinée, on ne parle que de quel-  
 ques Cantons, & cependant on ne veut charger & l'on ne charge effecti-  
 vement que des Guildives, en quelque lieu qu'on aille faire la traite.

Examinons maintenant si les causes du bon marché auquel les Etrangers  
 donnent leurs Noirs procèdent comme on veut le faire entendre du char-

\* Les Navires la Méduze, & la Ville de Calais.

gement des Guildives. Ils vendent, di-t'on, leurs Nègres 6. à 700. livres, tandis que nous les vendons 1000. livres : la différence est de 300. livres par Noir, & c'est cette différence qu'on veut faire disparaître, puisqu'on ajoûte que pour empêcher l'introduction frauduleuse des Noirs dans nos Colonies, il faut mettre nos Armateurs en état de vendre leurs Nègres à bon marché.

Y auroit-il à balancer si cela étoit vrai ! Quelque intérêt qu'ait le Royaume à conserver les débouchés de ses Eaux-de-vie, ne seroit-il pas obligé d'y renoncer en faveur de cet avantage si grand, si précieux, de mettre nos Négocians en état de traiter des Noirs à aussi bon compte que les Étrangers !

Mais par malheur tout cet exposé est faux. Que l'on traite en Guildives ou que l'on traite en Eau-de-vie de France, la différence ne peut jamais aller à 15. livres par Noir, même dans les tems où notre Eau-de-vie est au plus haut prix : Aujourd'hui cela fait à peine 6. livres, & la différence disparaîtra tout à fait à la recolte prochaine.

Ne cessera-t'on jamais d'en imposer aux supérieurs ? Pourquoi ne pas dire de bonne foi ce qui met les Étrangers en état d'introduire des Nègres dans nos Colonies à meilleur marché que nous. L'étranger navige à moins de frais, il ne porte dans nos Isles que le rebut de ses Noirs, les Nègres mal faits, vicieux, foibles, débauchés &c. il est payé comptant, & prenant nos Indigos en échange, il les porte chez lui sous le nom d'Indigo de ses propres Colonies, & obtient par-là du Gouvernement des grifications considérables. \* Voilà les vraies causes de ce bon marché, les Guildives n'entrent là pour rien. Nous mêmes, qui n'avons pas à beaucoup près les mêmes ressources, & qui navigeons avec si peu d'économie, ne donnons nous pas à 4. & 500. livres les Noirs de rebut, les Noirs malingres ou viciés, tous ceux enfin qui restent après que les cargaisons ont été effleurées, & encore c'est à de très-longes crédits ?

Mais s'il y a du mal en ceci, si l'Anglais a des Guildives à bas prix, s'il a sur nous en ce point l'avantage du meilleur marché, à qui faut-il s'en prendre si ce n'est à nous mêmes ? Pourquoi laissons-nous fabriquer des Guildives dans nos Isles ? Pourquoi y entretenons-nous une source intarissable d'Eaux-de-vie que l'Étranger achete au prix, qu'il veut, parce qu'il en est le seul acheteur ? Pourquoi le mettons en état de croiser par-là notre propre Commerce, & de porter partout ces funestes Liqueurs avec lesquelles il décrie celles de France, & en avilit partout le prix ? Nous mettons entre les mains des rivaux de notre Commerce des denrées qui nous nuisent, & pour remédier au mal, nous prenons le parti de nous nuire encore plus. Cela est bien singulier !

Jusqu'ici on n'a point traité la question de sçavoir si la Guildive est ou n'est pas une boisson malfaisante. *Cela n'est pas encore bien décidé, dit-on,*



& avec cet air de doute qui tranche si bien les plus importantes difficultés ; on manque au respect dû à un Arrêt du Parlement de Paris rendu en 1699. & à la Déclaration du Roi de 1713. qui déclarent que ces Eaux-de-vie sont *d'un usage très-mauvais & très-préjudiciable au corps humain*. C'est en particulier sur des expériences & des Procès-verbaux qui ont été faits pendant trois ans par Mrs. les Intendans des Provinces, avec tous les Corps de l'État, que cette Déclaration a été renduë. Le Roi s'en explique formellement : Ceux qui osent aujourd'hui juger la Loi même & les expériences dont elle parle, ont-ils fait quelque expérience contraire ? Et s'ils n'en ont pas fait, s'ils n'ont sur des faits si graves aucune certitude, comment osent-ils révoquer en doute des épreuves faites sous les yeux du Roi ? Épreuves que Sa Majesté a adoptées & auxquelles elle a donné elle-même le Sceau de la vérité.

Il est vrai que l'on a voulu quelquefois mettre ces faits en doute, mais ce n'est point en France, c'est chez des nations jalouses de nos productions, & qui par-là ont intérêt de mettre en vogue toutes les boissons qui nuisent aux nôtres.

La pratique journalière prouve encore la prévention qu'ont tous les Français contre les Guildives, & sans doute qu'une prévention si générale & si constante, n'est pas sans fondement. Tous les Capitaines des Vaisseaux du Roi, tous les Capitaines même des Navires Marchands qui se piquent de veiller à la conservation de leurs Equipages, bannissent la Guildive de leur Bord, & défendent à leurs Matelots d'en boire.

Mais quand la question seroit encore douteuse, convient-il à des Français qui ont entre les mains des boissons saines & innocentes, de leur substituer des Liqueurs qui peuvent être funestes & de les négocier, au hazard de procurer des maux infinis, chez les Nègres, dans nos Colonies. L'humanité autant que la raison d'État doit proscrire ces Eaux-de-vie dangereuses. L'Anglais vend aux Nègres ces Guildives, à la bonne heure : la nécessité, les jaloussies de nation, la crainte perpétuelle dont l'Angleterre est agitée de donner à la France de trop grands avantages, en commerçant les Eaux-de-vie de Vin ; tout cela peut fermer aux Anglais les yeux sur le danger des Guildives. Mais cette Nation que nous voulons imiter, mettoit-elle la chose en question, si comme nous elle avoit d'immenses Vignobles qui font une des plus grandes ressources de l'État !

Est-on Citoyen, aime-t'on sa patrie, quand pour de si minces intérêts on se livre à des Commerces qui la ruinent ! quand par une basse économie & au mépris des Ordonnances du Roi, on risque la vie des Matelots, en leur donnant de la Guildive à la place du Vin, quand on la porte chez l'Étranger, quand on cherche peut-être à l'introduire dans le Royaume, quand enfin pour sa cacher à soi-même & aux autres l'irrégularité de ces pratiques, on met en problème les droits les plus sacrés de l'État, toutes les maximes économiques du Commerce, tous les principes du Gouvernement.



- 1616, 2 vol. in-8° en un 1/2 rel. 3 fr.  
Edition complète des poésies latines ; la 3<sup>e</sup> partie contient ; Gallorum doctrina illustrium elogia.
6734. SCÆVOLÆ SAMMARTHANI pædotrophix libri tres. —  
Lutetix, apud Mamertum Patissonium, in Officina Rob.  
Stephani, 1584, I vol. in-4° par. 12 fr.
6735. ——— A la suite se trouve l'Hieracosophion de Thou.  
Poemata. Augustoriti Pictonum. 1596, 1 vol. in-4°  
cart. 12 fr.
6736. ——— Poemata et elogia collecta nunc in unum corpus  
et ab auctore partim aucta, partim recognita. Augus. Pict.  
apud Viduam Joan. Blanceti, 1606, 2 vol. pet. in-8° en un  
parch. 2 fr.  
Tache au premier vol. Ouvrage rare et recherché à cause des notices  
sur les personnages du XVI<sup>e</sup> siècle qui composent la 2<sup>e</sup> partie.
6737. SAINTE-MARTHE (SCÉVOLE DE). De la manière de nourrir  
les enfants à la mamelle. Traduit par Messire Abel de Sainte-  
Marthe. Paris, Guillaume de Luynes, 1698, I vol. in-8° v.  
fauve. 5 fr.
6738. SAINTE-MARTHE (DOM DENYS). La Vie de Cassiodore, chan-  
celier et premier ministre de Théodoric le Grand. Paris,  
1694, 1 vol. in-12 v. br. 4 fr.
6739. SAINT-GEORGES (DE), ancien préfet des Deux-Sèvres.  
Notice historique sur l'imprimerie nationale. Paris, Im-  
primerie nationale, 1851, br. in-8°. 1 fr.
6740. SALMONII MACRINI JULIODUNENSIS Cubicularii regi  
hymnorum selectorum libri tres. Paris, Robert Estienne,  
1540, 1 vol. pet. in-8° v. f. Très bel exemplaire. 7 fr.
6741. SANDEAU (JULES). Le Château de Montsabrey. Paris, Lévy,  
1854, I vol. in-18 br. Epuisé, rare. 2 fr.
6742. SAUZEAU (ALIX). A. B. C. démocratique. Saint-Maixent,  
1851, 1 vol. in-12 br. 4 fr.
6743. ——— Agriculture de partie du Poitou. Niort, 1844, br.  
in-8°. 1 fr.
6744. ——— Les Paysans ou la politique et l'Agriculture.  
Paris, 1849, 1 vol. in-8° br. 1 fr.
6745. ——— Question chevaline dans ses rapports avec l'agri-  
culture. Amplement aux conclusions de la commission.  
Niort, 1844, br. in-8°. 1 fr.
6746. SAVY (J. CONSTANT). Pensées et méditations philosophiques ;  
1<sup>re</sup> partie, Dieu et l'homme en cette vie et au-delà ; 2<sup>e</sup> partie,  
commentaire du sermon sur la montagne ; 3<sup>e</sup> partie, Pen-  
sées. Niort, 1838, I vol. in-8° br. 3 fr.
6747. QUARANTE-SEPT PIÈCES MANUSCRITES sur papier.  
1740-1762. 50 fr.  
Lettres autographes adressées à M. Ranjard, négociant à la Rochelle,  
par des jésuites missionnaires au Canada. — Deux lettres du F.

Leclerc. — Une lettre de l'abbé Ransonnet. — Une lettre du P. Coquart. — Sept lettres du P. Mesaiger. — Une lettre de la sœur Anne de la Nativité, supérieure des Ursulines de Québec. — Une lettre du P. Eucher de la Charité de Louisbourg. — Deux lettres de la sœur Saint-Joseph, de la congrégation de Notre-Dame de Louisbourg. — Deux lettres du P. de Montigny. — Une lettre de Mad. de Cressy dite de Sainte-Ursule de Dieppe. — Quatre lettres du P. de Charlevoix de Paris. — Une lettre du P. Galpin. — Cinq lettres du P. Théophile Turpin. — Trois lettres du P. de Sacy. — Trois lettres de la sœur Duplessis de l'Enfant Jésus. — Une lettre de la sœur Catherine Bruneau de Cayenne. — Une lettre du P. Panier de Cayenne. — Une lettre du P. Vallin. — Une lettre du P. de la Rue. — Deux lettres de la Sœur Saint-Charles. — Une lettre de la Sœur Marie de la Nativité, supérieure des Ursulines de Québec. Un billet de l'abbé de l'Île-Dieu, vicaire général des colonies. — Quatre lettres du P. de Launay.

Ce fascicule très complet, comme on le voit, et embrassant une période de vingt-deux années, est intéressant au point de vue de l'histoire des missions des pères de la Compagnie de Jésus.

M. Ranjard était, à la Rochelle, le correspondant des jésuites du Canada et des Ursulines des religieux dirigeaient. Il leur expédiait les marchandises dont ils avaient besoin, jusqu'à des meubles et à des lits : On trouvera de curieux détails. Les langues d'*Original* semblaient être fort à la mode, et le F. le Clerc les appelle langues d'*Orrignac* ; c'étaient de petits cadeaux d'amitié que les pères envoyaient à leur homme d'affaires. Le P. Coquart paraît avoir eu la spécialité de ces envois gastronomiques.

Ces lettres tiennent au courant de certains événements d'un intérêt général, comme l'arrivée à Québec de navires du roi, le départ pour la France de vaisseaux de commerce, le passage par la Rochelle de M. de la Vallière.

M. Ranjard se faisait payer par lettres de change tirées sur les jésuites. On remarque les lettres du célèbre Père de Charlevoix. Elles sont datées de Paris, de l'année 1742. Il y avait déjà vingt ans que ce missionnaire avait quitté le Canada pour revenir en France. Il écrit une première fois le 3 septembre pour annoncer à M. Ranjard son voyage à Dieppe et le prévenir qu'il tient 5000 francs à la disposition de ce négociant. Une autre fois, il l'avertit qu'il peut compter sur 4500 francs, en dépôt à Rouen. Le P. de Charlevoix faisait auprès de M. de Maurepas des démarches en faveur de M. Ranjard. Nous signalons aussi les lettres du P. de Sacy. Il nous apprend que les entreprises de roulage étaient faites par un M. Abraham.

Une lettre de la mère Duplessis, du 4 septembre 1755 est intéressante. Nous la signalons particulièrement.

La mère de la Nativité écrit de Québec, le 8 novembre 1755, que la guerre « *dérange furieusement toutes les affaires* ».

On ne trouvera dans ces lettres que des détails de correspondance commerciale; mais elles éclairent tout un côté de la vie marchande au 18<sup>e</sup> siècle et le nom des P. P. de Charlevoix et de Sacy leur donne un intérêt tout spécial.



